

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un janvier à 9 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, Carole CAUSSADE, Catherine PILET, Nathalie GALLATO, Corinne QUAGLINI, Peggy VERGARA et Mrs Cyril COTONAT, Richard SIORAK

Absents excusés : Mme Christine MARTINEZ et Mrs Denis TECOUERES et Franck LILLE

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

Après lecture du compte rendu du 19 novembre 2022, il est approuvé à l'unanimité.

1) Reversement facultatif et plus obligatoire de la taxe d'aménagement à l'EPCI

Mr le Maire nous informe de la publication de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre de finances rectificatives pour 2022, et plus particulièrement de son article 15 qui prévoit la suppression du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI ou groupement de collectivités dont elles sont membres.

Le 29/11/2022, le Conseil communautaire a, par délibération, acté la clé de répartition des recettes perçues au titre de la taxe d'aménagement entre les communes membres de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers et l'EPCI.

Cependant, la commune de Ladevèze-Rivière n'a pas délibéré, aussi la préfecture a précisé que pour les collectivités n'ayant pas encore délibéré sur le partage de la taxe d'aménagement en 2022, elles peuvent décider de ne pas partager le produit de fiscalité et dans ce cas, aucune délibération n'est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas partager sa taxe d'aménagement avec la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers.

2) Convention d'accès et de participation au coût d'entretien de la micro station du lotissement - point avancée

Mme Duffau Eliane fait le point sur ce dossier et précise que suite à la réunion du 7 décembre 2022 et à la remise de la convention aux propriétaires concernés, seul un propriétaire n'a pas remis la convention signée, une relance sera faite.

3) Eclairage public du lotissement-point

Suite à une observation émise au précédent conseil, Mr le Maire se propose de faire faire 2 devis via le Syndicat d'Energies du Gers pour un changement de l'éclairage en Led et pour la mise en place d'une horloge.

Une consultation auprès des habitants du lotissement aura lieu par la suite.

4) Projet numérotage

Mr le Maire nous précise que les travaux sont achevés. Une réunion publique va être programmée avant la commande des numéros des habitations.

5) Projet chemin de randonnée

Mr le Maire nous rappelle que dans le cadre de l'appel à projet sentiers de nature lancé par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, la commune a proposé à la communauté de communes 2 sentiers : le chemin des Carrerots et le chemin de l'ancienne église.

Il semblerait que le sentier du chemin de l'ancienne église serait plus facile à réaliser.

6) Refonte du site internet de la commune

Mme Vergara et Mr le Maire ne participent pas au vote de ce point.

Le conseil municipal valide à 6 voix POUR le devis de l'entreprise Courcelles pour un montant de 2208€ pour la conception du site et 355€ annuel pour le suivi, l'hébergement et la sécurisation du site.

7) Commission voirie, programmation 2023

Mme Pilet Catherine nous présente les travaux 2023 prévus :

- Elagage
- Grave béton au pont des Arrious et le chemin du Lavoir
- Curage des fossés : chemin du Lista, de Larroque et Madrane

8) Repas des aînés

Le conseil valide la date du 25 février 2023 et valide la proposition du musicien Serge Lavignotte.

9) Désignation correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022, les maires doivent désigner correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal. Il précise que ce correspondant, sous l'autorité du maire, sera notamment en charge d'informer et de sensibiliser les habitants et le

conseil municipal sur la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ainsi que de mettre en place et réviser le plan communal de sauvegarde (PCS).

Il est demandé quels conseillers seraient intéressés, Mme Pilet Catherine se propose.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

10) Information du SMCD

Les travaux des containers semi-enterrés devraient démarrés courant 2023.

Questions diverses :

- Il est établi le calendrier des commissions communales à venir.